

SEMAINE 1	LUNDI 13	MARDI 14	MERCREDI 15	JEUDI 16	VENDREDI 17
MATIN	FERIÉ	Sortie journée Bois des lutins à LA BRESSE	Relais des moyens de locomotion	Médiathèque	Départ 8h Sortie journée Montagne des singes et volerie des aigles à Kintzheim Retour 18h30
			Repas	Repas	
APRES- MIDI			Cinéma		

SEMAINE 2	LUNDI 20	MARDI 21	MERCREDI 22	JEUDI 23	VENDREDI 24
MATIN	Sortie journée Montagne des lamas à LA BRESSE	Jeux des 7 familles en carré	Activités cirque	Médiathèque	Départ 7h30 Sortie journée Waligator à Maizières-lès-Metz Retour 19h
		Repas	Repas	Repas	
APRES- MIDI		Chasse au trésor au stade	Cinéma	Course d'orientation aux Mynes	

La Mairie se réserve le droit d'annuler ou de modifier une (ou plusieurs) activité(s) en cas d'inscriptions insuffisantes, en fonction de la météo ou toute autre raison qu'elle jugerait nécessaire.



VILLE DU THILLOT



CENTRE D'ACTIVITES ET DE LOISIRS

VACANCES D'AVRIL DU 14 AU 24 AVRIL 2020

INSCRIPTION :

Pour une bonne gestion de ces semaines il est impératif de s'inscrire au plus tard :

☞ **Le mercredi 1 avril 2020**

La fiche d'inscription ainsi que l'autorisation parentale jointes au présent document sont à remettre **en Mairie**.

LIEU D'ACCUEIL : Espace Nicolas Antoine situé 1 rue Nouvelle à LE THILLOT

LIEU DES ACTIVITÉS SPORTIVES : Salle Omnisports « Maurice Schoenacker »

HORAIRES :

- ☞ Accueil échelonné de **8h15 à 9h**
- ☞ Début des activités du **lundi au vendredi de 9h à 17h**
- ☞ Départ échelonné de **17h à 18h**
- ☞ **Tous les enfants inscrits seront obligatoirement demi-pensionnaires**

RENSEIGNEMENTS :

- ☞ Mairie du Thillot, Organisateur – ☎ 03 29 25 00 59
- ☞ Mme Karine SUAREZ, Directrice – ☎ 06 73 35 94 46

Réservé aux enfants âgés de 4 à 14 ans (maternelle/4^e) – Thillotins et non Thillotins

Limité à 40 participants (priorité sera donnée aux enfants Thillotins)

Au delà inscription sur une liste d'attente



FICHE D'INSCRIPTION

Nom et prénom de l'enfant :

Né(e) le :

Nom(s) et prénom(s) des parents ou du responsable légal :

Adresse :

Adresse mail :

N° de tél. :/...../...../...../..... N° tél. :/...../...../...../.....

N° CAF si allocataire : Autorisation CAF PRO (vérification quotient familial)

Je souhaite l'encaissement du chèque de réservation pour le règlement du centre

Oui Non

Et je verse le complément si besoin (semaine supplémentaire par exemple)

Tous les enfants seront demi-pensionnaires

❖ J'autorise (nous autorisons) mon (notre) enfant :

A rentrer seul chez lui après chaque animation.

A attendre que le(s) parent(s) (ou le responsable légal) vienne(nt) le chercher

Semaine (s) choisie (s) :

Du Mardi 14 au 17 avril 2020

Du Lundi 20 au 24 avril 2020

J'accepte les conditions d'organisation et le règlement intérieur du centre de loisirs de LE THILLOT.

DATE ET SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL :

Partie réservée à la Mairie

Fiche sanitaire
 Chèque d'acompte

Demande de prise en charge par un CE
 Bordereau CAF

➤ Une fiche sanitaire de liaison, incluant l'autorisation parentale, sera à retirer à l'accueil de la mairie lors du dépôt de votre inscription et à rendre impérativement le premier jour du centre.

(Si votre enfant a déjà participé aux différents centres de loisirs merci de le préciser, possibilité de mettre à jour sa fiche sanitaire.)

ACOMPTÉ ET RÈGLEMENT

Un chèque de réservation du montant d'une semaine d'inscription, à l'ordre du Trésor Public par enfant est demandé le jour de l'inscription.

Le chèque de règlement, à l'ordre du Trésor Public, sera à déposer le 1^{er} jour du centre.

TARIFS

ATTENTION TARIFS MODIFIÉS	Semaine du 14 au 17 avril Demi-pensionnaires (repas inclus)	Semaine 20 au 24 avril Demi-pensionnaires (repas inclus)
Thillotins et personnel communal tarif réduit ⁽¹⁾ QF <= 800 €	40 €	50 €
Thillotins et personnel communal plein tarif ⁽¹⁾ QF > 800 €	44 €	55 €
Extérieurs tarif réduit ⁽¹⁾ QF <= 800 €	48 €	60 €
Extérieurs plein tarif ⁽¹⁾ QF > 800 €	52 €	65 €

⁽¹⁾ Pour déterminer le quotient familial (QF), il convient d'utiliser le calcul suivant :

$$\frac{\text{Revenu brut} \times \text{Nombre de parts}}{12}$$

12

Pour les familles bénéficiaires des allocations familiales de la CAF, ce quotient familial figure sur la notification « aides au temps libre » qui vous est fournie par cet organisme.

Pour information : suite à la mise en place d'un partenariat entre les communes du THILLOT et du MENIL, les enfants résidants au Ménénil bénéficient du tarif Thillotin (la différence étant prise en charge directement par la commune du Ménénil).

Liste des affaires pour tous les jours

- Sac à dos
- 1 paire de chaussures adaptées (basket ou bottes)
- 1 vêtement de pluie
- 1 casquette / chapeau / bonnet
- 1 petite bouteille d'eau (pas en verre)
- PAS d'argent de poche
- Des affaires de rechange au cas où

Les informations personnelles recueillies dans ce formulaire, avec votre consentement explicite ont pour finalité l'inscription et l'accès aux services proposés par la commune pour le centre de loisirs. Les données personnelles fournies font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées 1 an puis archivées à la fin de chaque centre de loisirs.

La commune du Thillot est le responsable du traitement et destinataire unique des données. Aucune donnée collectée ne fait l'objet d'un transfert en dehors de l'Union européenne. Conformément au RGPD, et à la Loi informatique et informatique modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification des informations qui vous concernent sur simple demande à la mairie du Thillot. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).